

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 25028
---	---	---

Séance du : 8 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 4 juillet 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Yannick CHARRIER	Anne ROUX
Etienne GOBIN	Alain MIGEON	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
ABSENTS EXCUSÉS			
Véronique VILLEMONTAIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU	Josiane BOISSONNOT
Marie-Christine GARON			
POUVOIRS			

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne GOBIN.

FINANCES

Tarifs des Repas des Aînés

Le traditionnel Repas des Aînés organisé par la municipalité et le C.C.A.S. est un repas dansant, préparé chaque année, dans la salle l'Europe à Bocapole, pour les personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Bressuire centre.

C'est une animation très appréciée et une occasion pour nos aînés de se retrouver autour d'une bonne table, de chanter et danser. En 2023, le Repas des Aînés a rassemblé 339 personnes. En 2024, 363 personnes étaient présentes.

TARIFS pratiqués en 2024 :

- Pour les aînés, les tarifs appliqués étaient :
- 15 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- 19 € pour les personnes accompagnantes âgées de moins de 70 ans.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 09 JUIL. 2025

Le montant réglé au traiteur, était de 23 € par repas (eau, vin, mousseux et pain compris) avec table dressée, fourniture de nappes, serviettes et vaisselle.

- Une collation d'un montant de 12,50 € a été également servie aux bénévoles qui ont assuré le service,

- Un repas est offert aux élus du CCAS et de la Ville qui aident à l'organisation de ce temps.

PROPOSITION

COULEUR	DÉSIGNATION	TARIFS
Jaune	Prix du repas pour participant de plus de 70 ans	16 €
Orange	Prix du repas pour accompagnant de moins de 70 ans	20 €

REPAS DES AINÉS – COMMUNES DÉLÉGUÉES

Ce même repas est également organisé dans les 8 communes déléguées de Bressuire. Le Conseil d'Administration détermine l'âge des invités et des personnes pouvant accompagner, pour chaque commune déléguée. Le service est réalisé par les élus locaux et des bénévoles.

Comme pour la commune de Bressuire, le repas est offert aux personnes qui aident au service.

Proposition de TARIFS et âges des communes déléguées :

COMMUNE	2023			2024			2025		
	ÂGE AÎNÉ	PRIX AÎNÉ	PRIX ACCOMP AGNANT	ÂGE AÎNÉ	PRIX AÎNÉ	PRIX ACCOMP AGNANT	ÂGE AÎNÉ	PRIX AÎNÉ	PRIX ACCOMP AGNANT
BEAULIEU SOUS BRESSUIRE	68	12 €	16 €	68	13 €	17 €	68	14 €	18 €
BREUIL-CHAUSSÉE	70	12 €	16 €	70	13 €	17 €	70	14 €	18 €
CHAMBROUTET	65	12 €	16 €	65	13 €	17 €	65	14 €	18 €
CLAZAY	65	12 €	16 €	65	13 €	17 €	65	14 €	18 €
NOIRLIEU	65	12 €	16 €	65	13 €	17 €	65	14 €	18 €
NOIRTERRE	70	12 €	16 €	70	13 €	17 €	70	14 €	18 €
SAINT-SAUVEUR	70	12 €	16 €	70	13 €	17 €	70	14 €	18 €
TERVES	70	12 €	18 €	70	13 €	19 €	70	14 €	20 €

808

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs proposés pour le Repas des Aînés de Bressuire de 2026 ;
- **D'ACCEPTER** les tarifs ci-dessous pour les Repas des Aînés 2025 des communes déléguées.

14 €
18 €
20 €

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

Le Secrétaire de séance,


Etienne GOBIN